

**DEPARTEMENT DES LANDES**  
**COMMUNE DE**  
**SAINT MARTIN DE HINX**

Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché/Publié le 28/10/2022

ID : 040-214002727-20221012-2022\_10\_12\_A7-AI



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant délégation d'une partie des fonctions et de signature du Maire à**  
**M. Jean-Marc GARAT, Conseiller Municipal**

N° 2022\_10\_12\_A7

Le Maire de SAINT MARTIN DE HINX,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, ainsi que, sous certaines conditions, à des conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 23/05/2020,

Vu l'arrêté municipal n° 2020\_06\_02\_A6 en date du 02/06/2020,

Considérant que les quatre adjoints sont titulaires de délégations,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à la réactualisation d'une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de M. Jean-Marc GARAT, Conseiller municipal.

Considérant qu'il convient d'abroger et remplacer l'arrêté municipal n° 2020\_06\_02\_A6 en date du 02/06/2020,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**: l'arrêté municipal n° 2020\_06\_02\_A6 en date du 02/06/2020 est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après du présent arrêté ;

**Article 2** : Délégation de fonction est accordée à M. Jean-Marc GARAT, Conseiller municipal, dans les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace public – Infrastructure :
  - o Aménagement urbain et espaces verts : suivi de l'entretien, des travaux, et des intervenants extérieurs, etc.
  - o Equipements communal: entretien et suivi du matériel communal ; demande de devis ou demande d'un bon de commande pour l'achat de ce dernier.
  - o Domaine forestier : ventes de bois, entretien des forêts communales et tous travaux forestiers.
  - o Opérations funéraires.
  - o Affaires relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'environnement.



- Réalisation des dossiers de demande de subvention attribuée.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents suivants :

- Tous arrêtés municipaux, documents et courriers relatifs à l'aménagement urbain, aux espaces verts, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, etc.
- Conventions et demandes d'autorisation d'extraction de bois ;
- Tous documents relatifs aux opérations funéraires : autorisations de fermeture de cercueil, soins de conservation, de crémation et toutes autres autorisations ;
- Tous courriers, documents et arrêtés relatifs à la salubrité, à l'environnement et à la sécurité ;

En cas d'absence de Patrice LARD, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégation est accordée à M. Jean-Marc GARAT, pour la signature des arrêtés municipaux portant sur :

- Tous les courriers et arrêtés relatifs à l'urbanisme et aux dossiers d'autorisation de droit du sol (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.) ;
- Tous arrêtés municipaux, documents et courriers relatifs à la voirie communautaire, communale, chemins ruraux, réseaux, élagage : arrêtés de circulation, permission de voirie, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, etc.

La signature de M. Jean-Marc GARAT, Conseiller municipal devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire » ou « le conseiller délégué ».

**Article 3 :** Le Maire de la Commune de Saint-Martin-de-Hinx est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inscrit au registre des arrêtés du maire.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière et à l'intéressé.

*Le Maire :*

*. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*. informe que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Notifié à M. Jean-Marc GARAT,**

Le 25.10.2022

St Martin de Hinx, le 12 octobre 2022

**Le Conseiller délégué,**

**Le Maire,**

**M. Jean-Marc GARAT.**



**Alexandre LAPEGUE.**